

Guy BISIN (pour le Mouvement National de Défense des Retraités)  
et Thierry BENNE, Docteur en droit, Chroniqueur "Retraites".

Le 23 juin 2022 (par LRAR)

À Monsieur Olivier DUSSOPT,  
Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion,  
Chargé de la réforme des retraites,  
127, rue de Grenelle – 75007 PARIS 07

Monsieur le Ministre,

**OBJET:** Ne serait-ce que pour se conformer à notre propre droit, la prochaine réforme des retraites doit absolument sortir les retraités de leur statut actuel d'intouchables. Notamment:

1 - Comme les autres citoyens, les retraités veulent être collectivement représentés à titre de partenaire social à parité avec les actifs (salariés + patrons) dans la vie économique, sociale et environnementale de la Nation, ainsi qu'auprès de toutes les Caisses de retraite.

2 -Échaudés par des désindexations récurrentes et contraires à la loi (Art. L161-25 code SS), ils revendiquent que le pouvoir d'achat de leurs pensions soit définitivement garanti par la Constitution.

3 - Ils réclament enfin, à la mesure des 330 milliards d'euros que drainent les retraites aussi bien en dépenses qu'en recettes, la création d'un vrai Ministère des Retraites et des Retraités autonome et de plein exercice.

Bien qu'elle fut déjà annoncée comme la mère des réformes, les deux premiers Gouvernements, qui lors du précédent quinquennat se sont attaqués à la réforme des retraites, ont été obligés de lâcher prise et de renoncer, tout simplement parce qu'indépendamment des circonstances, le projet était mal ficelé et financièrement non cadré. Alors ne renouvelez pas la même erreur, mais ajoutez un souffle systémique à la prochaine réforme. **Ne vous contentez pas des retouches paramétriques indispensables pour assurer la pérennité financière de notre système, soyez ambitieux: ne vous cantonnez plus seulement aux retraites, ne**

**vous limitez plus aux chiffres, mais ayez l'audace de vous intéresser aux hommes et aux femmes qui n'ont plus guère que leurs pensions pour vivre, penchez-vous enfin sur les retraités**, en refondant profondément un statut qui n'a guère évolué depuis plus de 70 ans. Ils sont en effet dix-huit millions et ils vous sauront très certainement gré de revoir favorablement leur sort. Alors que pour l'heure, ils déplorent surtout d'avoir été les victimes de multiples avanies (majoration non compensée de la CSG et désindexations répétées) qui, sur la dernière décennie et selon plusieurs sources, ont irrévérablement amputé de plus d'un mois le pouvoir d'achat annuel de leurs pensions. Or vous avez une occasion unique avec la prochaine réforme de renouer quasiment sans frais, mais avec un peu d'imagination, un dialogue constructif avec vos anciens. **N'oubliez pas que ce ne sont pas des vieillards anonymes, mais que ce sont vos propres parents, comme ceux des actifs présentement au travail.** Dans le cadre d'une réforme vraiment universelle puisqu'elle bénéficiera à tous les retraités sans exception (I), **trois propositions très simples et rapides à mobiliser, suffisent en effet à changer radicalement le statut des retraités, présentement chassés injustement de toutes les institutions où leur sort se débat et se décide (II), angoissés par la remise en cause quasi-systématique de l'indexation de leurs pensions (III) et injustement privés du ministère puissant et autonome (IV) qui reconnaîtrait à juste titre la spécificité institutionnelle et l'importance financière conjointe et indissociable des retraites et des retraités.**

## **I – UNE RÉFORME VRAIMENT UNIVERSELLE**

En effet à l'inverse des dispositions souvent conflictuelles qui concernent les cotisants en réglant le niveau des cotisations et la durée de carrière exigée (on l'a bien vu avec le fameux âge-pivot), **la réforme proposée en faveur des droits des retraités ne peut, elle, que faire l'unanimité au sein de cette population matraquée ces derniers temps. Rien d'agressif, rien de conflictuel dans les mesures à venir qui s'adressent à tous les retraités, qu'ils viennent du secteur public ou du secteur privé, qu'ils relèvent de carrières militaires ou civiles, que leurs droits soient "directs" ou que leurs pensions proviennent d'un régime de réversion. En tout, c'est plus du quart de la population française, qui accèdera à la lumière**, alors que jusqu'ici les deux partenaires sociaux en place – les syndicats de salariés d'une part et les organisations patronales de l'autre – ont tout fait pour se réserver la cogestion hautement rémunératrice de systèmes, dont ils ont oublié qu'ils n'étaient pas faits pour les cotisants, mais pour les retraités. En effet, juridiquement la cause des retraites n'est pas la perception de cotisations qui n'a pas de sens en elle-même, mais le versement de pensions destinées à procurer une fin de vie décente aux vieux travailleurs. **Il est donc parfaitement contraire non seulement à la logique, mais aussi au principe constitutionnel d'égalité ainsi qu'à tout souci de gestion participative, que les retraités soient les seuls exclus d'un système de retraite uniquement mis en place pour eux.** En outre conscients de la nécessité de militer activement au maintien des équilibres financiers de notre système de retraite, les retraités proposent qu'à l'inverse des participations des deux autres partenaires, leur implication dans les différentes instances dont ils sont présentement exclus soit purement bénévole et qu'elle ne génère en leur faveur que les indispensables remboursements de frais nécessaires à leur présence.

## **II – L'ACCÈS DES 18 MILLIONS DE RETRAITÉS À LA QUALITÉ DE TROISIÈME PARTENAIRE SOCIAL.**

N'oublions pas en effet que, les syndicats de salariés ont été pratiquement dès l'origine associés à la gestion de nouveau système de retraite mis en place à la Libération sur la base des "Jours heureux" du Conseil National de la Résistance. Mais ce sont leurs incessantes divisions qui ont provoqué la montée en puissance progressive du patronat qui parvient sous la présidence du G1 de Gaulle et avec les ordonnances Jeanneney du 21 août

1967 à arracher la co-gestion paritaire de la Caisse Nationale d'Assurance-Vieillesse des Travailleurs Salariés. Pourtant les retraités restent eux depuis quelque 80 ans sur le bord de la route, car ils continuent à souffrir à ce jour d'une exclusion qui n'a aucune raison d'être, sauf le refus des deux partenaires actuels de devoir prendre en compte leur avis. **Syndicats et organisations patronales s'entendent en effet comme larrons en foire avec le pouvoir pour refuser de partager les pouvoirs de la co-gestion, avec des retraités qui seraient pourtant les seuls à y apporter un supplément d'âme avec l'irremplaçable expérience de leur propre retraite et qui pourraient mettre fin aux blocages que favorise l'actuelle parité bipolaire.** On voit donc bien aujourd'hui qu'il manque un troisième rouage à l'attelage actuel, où les deux parties en place n'ont aucune légitimité pour se substituer abusivement à des retraités qui ne leur ont pas donné mandat. **Manifestement en France, la démocratie sociale n'est toujours pas parvenue à sa majorité. Il urge donc de combler cette lacune en décidant, en organisant et en mettant en place la représentation officielle et collective de ceux, sans qui il n'existerait aucun système de retraite, puisqu'ils sont la finalité unique et ultime de l'institution: à savoir les retraités eux-mêmes.**

En effet à l'inverse du contrat de travail qui ne n'implique jamais que deux parties: l'employeur et le salarié, le **système de retraite se décline inévitablement à trois parties: certes on retrouve bien les deux cotisants que sont l'employeur et le salarié, mais s'y ajoute en plus un troisième partenaire obligatoire, le retraité, hors duquel l'institution de retraite serait juridiquement une institution sans cause. C'est ainsi que puisque le retraité se trouve par la force des choses le partenaire incontournable et central de tout système de retraite, on ne voit pas pourquoi aujourd'hui encore cette qualité lui est partout déniée dans la plupart des institutions de la République partiellement ou totalement dédiées aux retraites: Conseil Économique, Social et Environnemental, Conseil d'Orientation des Retraites, Comité de Suivi des Retraites, ainsi que dans la plupart des Caisses de retraite de base (Caisse Nationale d'Assurance-Vieillesse) ou complémentaire qui persistent à refuser aux retraités le droit à une représentation collective "ès qualités" à parité avec les syndicats de salariés et les organisations patronales.**

**Or cette exclusion, qui confine à une sorte d'apartheid social, est tout aussi contraire à la Constitution (au principe d'égalité notamment) qu'à l'interdiction générale de l'âgisme et plus largement et au plan international aux diverses Déclarations de Droits de l'Homme et autres traités, qui militent tous en faveur d'une participation sans restriction des anciens à la vie sociale et économique de la Nation.** D'ailleurs interdire aux retraités l'accès en tant que corps constitué au Conseil Économique, Social et Environnemental revient à leur dénier une partie de leur personnalité de citoyen, en les dépouillant brusquement au moment même du départ à la retraite de leurs attributs économiques, sociaux et environnementaux. **Cette moderne "diminutio capitis" est à la fois un non-sens, une honte et une injustice sans nom lorsqu'on connaît l'implication personnelle des retraités dans le monde associatif, dans la sphère humanitaire et dans la démarche écologique de notre pays.** En outre, qui peut donc contester la légitimité des retraités à obtenir une représentation collective en parité avec celle des autres partenaires sociaux présentement reconnus? La chimère officielle avancée par l'ex-secrétaire d'État aux retraites et qui consiste à soutenir comme on l'a trop souvent fait que les syndicats de salariés peuvent représenter les retraités, ne tient pas un seul instant. **Tout simplement parce que les syndicats sont faits pour représenter et défendre des salariés, qu'ils n'ont donc ni les compétences, ni le mandat, ni la légitimité pour représenter et défendre les retraités et qu'enfin s'ils voulaient le faire, ils se trouveraient rapidement en plein conflit d'intérêts avec leurs propres troupes.** En effet, on a vu lors du premier essai de réforme, que les syndicalistes tiennent beaucoup moins à la garantie du pouvoir d'achat des retraités (un dirigeant syndical était même prêt à la sacrifier en négociant avec le Gouvernement l'abandon de l'âge-pivot) qu'à la fixation au plus tôt possible de l'âge de départ à la retraite de leurs adhérents.. Or le succès des attaques portées ces dernières années au pouvoir d'achat des retraités prouve suffisamment qu'il n'y a eu quasiment personne pour défendre effectivement leurs droits, puisque précisément on s'ingénie à

chasser les retraités hors des enceintes délibérantes.

C'est donc pour l'ensemble de ces raisons que, **pour tout ce qui concerne les retraites, les retraités réclament d'avoir collectivement accès au titre de troisième partenaire social avec les deux autres partenaires sociaux présentement reconnus.** Sur la base d'une stricte parité avec les syndicats de salariés et les organisations d'employeurs, ils participeront ainsi aux travaux qu'ils enrichiront de leur propre compétence: tous ceux d'abord du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) , du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), du Comité de Suivi des Retraites (CSR) comme ceux des Conseils d'Administration où ils siègeront pour toutes les Caisses de retraite sans exception à commencer par l'actuelle Caisse Nationale d'Assurance-Vieillesse et la prochaine Caisse Nationale de Retraite Universelle, qui ne pouvait d'ailleurs dans sa précédente version se targuer sans abus de ce titre, puisqu'elle chassait stupidement de son Conseil d'Administration tous ceux pour qui précisément elle était instituée. **Notons d'ailleurs que pour la première fois, cet espoir d'une juste représentation collective des retraités s'est trouvé concrétisé dans une proposition de loi déposée en mars dernier à l'initiative du Député Jean Lassalle et de 28 de ses collègues en vue de son examen par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale.**

### III – L'INSCRIPTION DANS LA CONSTITUTION DE LA GARANTIE DU POUVOIR D'ACHAT

Lors de sa première campagne 2017 et pour capter l'électorat des seniors, le Président Macron avait à plusieurs reprises solennellement promis aux retraités la garantie de leur pouvoir d'achat par l'indexation de leurs pensions sur le coût de la vie et il était même allé jusqu'à prétendre qu'il était le seul des candidats en lice à pouvoir tenir une telle promesse. **Cinq ans après, force est de reconnaître que cette promesse n'a pas reçu le moindre commencement d'exécution et qu'au contraire le pouvoir d'achat des retraités a de plus été amputé de la majoration de CSG, appliquée à eux seuls sans compensation aucune.** Ce qui confirme bien qu'il est beaucoup plus facile de châtier une catégorie sociale à laquelle on refuse obstinément toute représentation officielle qu'une autre figurant au nombre des partenaires sociaux et qu'à cette occasion les retraités n'ont reçu absolument aucun appui effectif des syndicats dont les troupes ont, elles, bénéficié en prime de la suppression d'une cotisation salariale. **Qui plus est, il n'y a pas seulement eu violation d'une promesse solennelle, il y a eu aussi - et c'est plus grave – le contournement de l'article L 161-25 du Code de la Sécurité sociale qui pose expressément le principe de l'indexation des pensions sur l'évolution du coût de la vie.**

Vous comprendrez donc que, désormais et face à tous ces mensonges, chat échaudé craint l'eau froide alors que les retraités qui, en moins de 10 ans et selon plusieurs sources, ont perdu pas loin d'un mois de retraite par an, ne peuvent plus désormais se satisfaire de promesses constamment non tenues. **Largement et honteusement floués au cours du premier quinquennat, les retraités veulent pour le nouveau quinquennat que la promesse présidentielle renouvelée d'une indexation des pensions qui se trouve déjà inscrite dans la loi, soit cette fois expressément et définitivement garantie par la Constitution au titre des droits de l'Homme, comme l'un des droits fondamentaux des vieux travailleurs.** Remarquez au passage que cette garantie ne devrait gêner en rien tous ceux qui veulent tenir honnêtement leurs promesses, puisque cette inscription ne coûte rien aux finances publiques et qu'elle a pour seul effet de d'obliger la pratique budgétaire à respecter la loi. Instruits par une longue expérience, les retraités savent en effet que les seuls politiques, qui s'opposeront à cette mesure d'équité et de bon sens, sont ceux-là mêmes qui, en réalité, se sont déjà défaussés de leurs engagements passés et s'apprêtent à mentir à nouveau pour l'avenir. **Or on ne peut continuer à abuser et à dépouiller les retraités tout au long de leur retraite, précisément**

au moment où la reprise de l'inflation et les coûts accrus de la dépendance vont les amener inexorablement, lorsqu'elle survient, au bord du dénuement, voire même à la misère.

#### IV - LA CRÉATION D'UN VRAI MINISTÈRE DES RETRAITES ET DES RETRAITÉS

La logique de constitution d'un Gouvernement est de réserver les ministères de plein exercice aux domaines les plus importants de l'action publique, les autres étant suivis à partir de ministères rattachés ou de simples secrétariats d'État. La logique veut également que tout chapitre majeur de l'action publique se voit dédié un vrai ministère de plein exercice. **Or actuellement avec plus de 330 milliards d'euros par an qui représentent plus de 14% du PIB national, la gestion et le suivi au plan national des retraites et les retraités ne peuvent plus être cantonnés à de vagues strapontins ou se trouver ravalés à l'obscurité de tel ou tel ministère.** Notamment, il est clair qu'on ne peut plus pour l'avenir continuer à rattacher les retraites et les retraités ni au ministère de la Santé, car la retraite n'est pas une maladie, ni au ministère du Travail, puisque précisément la retraite suppose dans la plupart des cas l'interruption définitive de toute activité rémunérée.

**En réalité et si on refuse de s'aveugler plus longtemps, par l'importance des capitaux qu'elles drainent, les retraites sont après l'Économie et les Finances le second ministère de la République. En effet avec les 330 milliards d'euros qui sont sous sa coupe, ce montant laisse notamment loin derrière lui le ministère de l'Éducation nationale et encore davantage celui des Armées, dont les crédits ne représentent qu'une infime partie (1/6<sup>ème</sup> pour l'Éducation, 1/8<sup>ème</sup> pour les Armées) de ceux dédiés aux retraites.** En plus, les retraites et les retraités sont un domaine hautement spécifique où la compétence ne s'acquiert pas ou s'acquiert mal à partir d'expériences diverses glanées ici ou là dans des secteurs qui n'ont absolument rien à voir avec les retraites, ni avec les retraités. La preuve: on croit rêver, mais il n'existe pas en France d'enseignement universitaire centré sur les retraites et les retraités. **La création d'un nouveau ministère permettrait non seulement de rassembler en son sein toutes les compétences présentement éparpillées dans diverses administrations et ministères, mais de recruter spécifiquement et de former des compétences extérieures et nouvelles au sein de vraies filières, alors qu'on sait que le vieillissement inéluctable de la population va inévitablement peser de plus en plus sur les besoins en effectifs et autres moyens de ce domaine capital de l'action publique.** Naturellement dans un souci de participation et de dialogue, on ne voit pas ce ministère se priver de compétences issues du vécu de la retraite que seuls les retraités peuvent apporter et qu'ils sont d'ailleurs prêts, à leur habitude, à fournir bénévolement.

#### V – CONCLUSION: TROIS PROPOSITIONS

##### POUR CHANGER RADICALEMENT LA VIE DES RETRAITÉS

**Avec ces trois propositions, qui tiennent toutes en quelques lignes, vous avez donc les moyens de donner à la prochaine réforme un lustre et un retentissement, que ne lui procureront jamais toutes les mesures catégorielles et paramétriques que vous pourrez envisager ou qu'on pourra vous souffler.** Ne renouvelez pas l'erreur du dernier Haut Commissaire aux Retraites, qui n'a jamais voulu rien entendre à nos propositions, qui lui auraient peut-être permis de sauver une partie de sa réforme de la débâcle générale dans laquelle elle s'est pitoyablement enlisée. **Et en plus conformément avec la mission officielle d'"insertion" que revendique le titre même de votre ministère, vous montrerez aux 18 millions de têtes blanches que vous êtes prêt à les "réinsérer" pleinement et définitivement dans la vie économique, sociale et environnementale de la Nation, sans coût majeur pour les finances**

**publiques.** Nous savons que vous venez tout juste d'entamer les consultations sur la prochaine réforme avec les partenaires sociaux, nous savons aussi que pour l'instant nous ne faisons pas partie de ceux que vos services consultent, même si- reconnaissez-le, aucun de vos interlocuteurs habituels n'a eu l'audace, ni la lucidité de vous proposer aucune des trois pistes originales que nous vous soumettons, car tout monde ou presque ne pense qu'en terme de retraite, en oubliant tout simplement l'essentiel: les retraités, ceux qui les touchent. Et vous voyez bien que **si une fois de plus l'on en reste là, les retraités demeureront longtemps encore frappés d'une sorte d'apartheid social économique et environnemental, honteux de la part de la patrie de la déclaration des Droits de l'Homme. La France jusqu'à présent dénie à ses seniors le droit de participer dignement à la vie de la Nation en en faisant des ilotes, des sortes de citoyens de seconde zone, tout simplement pour quatre raisons aussi irrecevables les unes que les autres: 1 - parce qu'ils sont vieux 2 – parce qu'ils n'exercent plus aucune activité rémunérée 3 – parce que leur âge pèse sur leur faculté de mobilisation 4 – enfin parce qu'ils n'ont pas le pouvoir de nuisance attachées à certaines corporations qui peuvent en 48 heures décider de bloquer toute la vie du pays. Cela s'appelle de la discrimination et de l'âgisme, tout ce que condamne pourtant notre Constitution et notre code pénal, à l'instar d'ailleurs des différentes déclarations internationales de droits de l'Homme.** Alors certes notre mouvement n'appartient pas à ces grandes organisations qui ont pignon sur rue et dont les dirigeants cumulent volontiers siège cossu, rémunérations consistantes et décorations multiples. Mais il prétend avec les seuls moyens qui sont les siens, avec l'expérience partagée de plusieurs milliers de retraités, avec son souci de la justice et du bien commun, **fournir bénévolement à la collectivité nationale des pistes de réflexion originales, que vous ne trouverez pas ailleurs et qui sont de nature à éviter cette guerre des générations, vers laquelle nous précipite tout droit la poursuite des errements, des aveuglements et des injustices actuels.** Car aujourd'hui, alors qu'on doit un respect intégral et scrupuleux à un certain nombre de minorités qui se chargent de battre le pavé et de poursuivre en justice le moindre écart, **on peut sans risque librement et ouvertement insulter même dans ses écrits (n'est-ce pas Monsieur de Closets..., mais il n'est hélas pas le seul) ) 18 millions de retraités, en les traitant selon l'humeur du moment de parasites, d'égoïstes, de nantis, et certains mêmes osent carrément les traiter de ... fainéants (ce qui est un comble pour des gens dont la retraite implique tout cessation d'activité).** Tout ceci bien entendu, sans que notamment la Défenseure des droits ne se sente le moins du monde concernée dans sa lutte fort sélective contre les discriminations, comme si dans notre droit une discrimination n'en était plus une, lorsqu'elle vient à frapper 18 millions de personnes et parmi les moins aptes à se défendre. Ceci pour vous dire que le temps presse!

Nous nous tenons naturellement à votre disposition pour débattre avec vous-même et vos services de ces trois propositions qui nous tiennent justement à coeur, et qui s'énoncent en quelques lignes à peine:

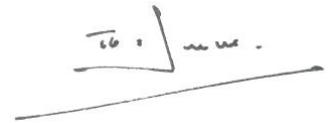
**1 - la juste représentation des retraités dans les institutions et caisses de retraite de la République en qualité de troisième partenaire social en stricte parité avec les deux autres que constituent les syndicats de salariés et les organisations patronales.**

**2 - la garantie constitutionnelle du maintien intégral et constant du pouvoir d'achat de leurs pensions.**

**3 - la création d'un vrai ministère des retraites et des retraités.**

**dont l'adoption ferait à coup sûr que la prochaine réforme à votre initiative compterait parmi les plus importantes jamais menées depuis la Libération et en tout cas, la première depuis des lustres à reconnaître dans sa plénitude et sa richesse humaines la personnalité des retraités.** En plus, pour convaincre les indécis et les opposants, vous pourrez leur faire gentiment remarquer qu'une fois à la retraite, ils seront sans doute très heureux de pouvoir bénéficier personnellement de tous ces avantages, dont on ne comprend pas qu'ils veuillent présentement priver leurs aînés.

En vous remerciant de l'attention qu'il vous plaira de porter à la présente, **dans l'attente de votre réponse et en espérant qu'en préalable à la prochaine réforme, elle débouche rapidement sur l'amorce d'un vrai dialogue avec vos services,** nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération républicaine



**Guy BISIN**

**Pour le Mouvement National de Défense des Retraités**

**Thierry BENNE**

**Chroniqueur spécialiste des retraites**

*Adresse pour la réponse: Thierry BENNE - 374,rue Pipe-Souris – 77350 LE MÉE-SUR-SEINE*